

néant. Car ce sucre chimique, composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone, $H^{12}O^{12}$, ce sucre prismatique artificiel, il l'obtiendrait sans betteraves, sans cannes, sans aucune plante sucrée; il le ferait de toutes pièces par des procédés et avec des matières qui sont encore son secret. Attendons donc les révélations de M. Joulet qui nous a promis une note non sur son procédé, mais sur la loi qui constitue sa découverte, et espérons que son invention, qui menace pourtant de nombreux intérêts, ne le conduira pas au bûcher.

B. DUREAU.

(Journal des fabricants de sucre.)



AVIS

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Québec, 6 sept. 1873.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 20e jour d'Octobre prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lér.

10 sept. 1873.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

THEOPHILE LEBRUN, de la Cité de Montréal, entrepreneur et commerçant,

FAILLITE.

Le Failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 24, Rue St. Joseph, à Montréal, le 22 SEPTEMBRE courant, à DIX heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et de nommer un Syndic.

G. H. DUMESNIL,

Syndic Provisoire.

Montréal, 11 sept. 1873.

La Banque d'Hochelaga

1ER VERSEMENT

AVIS est donné par le présent, que le premier versement du capital de cette Banque, au taux de 11 par cent, ou dix pences par action, sera payable au Bureau de La Banque Jacques-Lafitte, à Montréal, le ou avant le premier jour d'Octobre prochain.

LOUIS TOURVILLE,

Président au Bureau,

de Direction provisoire.

Montréal, 29 août 1873.

La Banque du Peuple

AVIS est donné à tous ceux que cela peut concerner, que M. ELSON DAVIS, Commerçant, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, s'est retiré de la corporation de la Banque du Peuple et qu'il a cessé d'en faire partie depuis le TRENTIEME jour du mois d'AOUT dernier.

A. A. TROTIER,

Caissier.

Montréal, 2 sept. 1873.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que conformément à l'acte d'incorporation, section 4, une ASSEMBLEE des DIRECTEURS PROVISOIRES de

La Compagnie d'Assurance Agricole du Canada

Aura lieu au No. 245, RUE ST. JACQUES, en la Cité de Montréal.

JEUDI, LE 4 SEPTEMBRE 1873

Dans le but d'ouvrir les Livres de Stock de la dite Compagnie.

E. H. GOFF,

7 août



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées et adressées au sous-signé, et en double, "Soumission pour le Canal W. Welland", seront reçues à ce bureau jusqu'au SAMEDI 11 OCTOBRE, le même jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction de 14 écluses et 14 barrages avec pertuis, un certain nombre d'ars-boutants et de piliers de pont, les ordonnements des écluses et des barrages, les biefs intermédiaires, etc., sur la nouvelle partie du Canal Welland entre Thorold et Port Dalhousie.

Les travaux seront divisés en sections dont 6 portant les numéros respectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sont situés entre Port Dalhousie et le Camion St. Catherine et dont 8 (numéros 12, 13 et 14), s'étendent du côté Nord du chemin de fer Great Western jusqu'au près des fourneaux à Ciment du Town.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du périmètre du Canal actuel entre Port Robinson et l'Aqueduc à Welland; les travaux seront divisés en sections, ayant chacune une largeur d'environ.

Des soumissions sont aussi demandées pour le parachèvement du creusement et de l'élargissement du Havre à Port Colborne.

Les Cartes de ces différentes localités ainsi que les plans et devis des travaux seront visibles à ce bureau, le et après JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, ou des blancs de soumission seront fournis.

On peut avoir des informations relativement aux travaux qui doivent être exécutés au nord de Thorold, en s'adressant au bureau de l'ingénieur résidant à Thorold; et les plans, etc., des travaux devant être faits dans le voisinage du Port Robinson et au-dessus de ce port, seront visibles au Bureau de l'ingénieur résidant à Welland.

Toutes les soumissions doivent être faites sur les blancs fournis, et à chacune de ces soumissions doivent être apposées les signatures de dix personnes solvables et responsables, résidant dans la Province, et voulant se porter garants pour la parfaite exécution du contrat.

Ce Décret ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 4 septembre 1873. } 13-54

Compagnie d'Assurance Royale

CANADIENNE

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné QU'UNE ASSEMBLEE GENERALE des Actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE aura lieu au bureau de la compagnie, No. 10, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal,

LUNDI, 22 Sept. courant

A TROIS HEURES APRES-MIDI

Pour considérer et approuver les règlements de la Compagnie, qui seront là et alors soumis, pour confirmer l'élection des Directeurs et pour la transaction de toutes autres affaires qui pourront être amenées devant l'Assemblée.

Par ordre,

ARTHUR MAGNON,

Se. rétaire,

Montréal, 4 sept. 1873.

CANADA.

Province de Québec. } Dans la Cour Supérieure
District de Montréal. }

Dame AURELIE VINCENT, de la Cité et du District de Montréal, épouse de LOUIS ABRAHAM GARREAU, marchand-tailleur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse,

vs.

Le dit LOUIS ABRAHAM GARREAU, marchand-tailleur, du même lieu,

Défendeur.

Une action en séparation de Corps a été intentée en cette cause, à Montréal, le vingt-neuf août 1873.

MOREAU, OLMET & ST. PIERRE,

Avec la Demanderesse,

Montreal, 25 août 1873.

\$5.00 MOULINS A COUDRE \$5.00

Première classe et complets sous tous les rapports.

AGENTS DE MANDES

Avantages extraordinaires. Circulaires. Echantillons de couture, etc., gratis.

COMPAGNIE NEPOULIERE HOPE

25, University Place

N. W. York.

4 sept. 1873

54

ON DEMANDE

Pour un ouvrier qui devra payer de \$1 à \$8 par jour, selon la longueur de son propre voyage, un certain nombre d'hommes et de FEMMES. Ces hommes et femmes de ce point, ceux qui se trouvent incomplets ou qui ont des besoins de l'habit.

Des personnes GARÇONS et des jeunes FILLES pour aller à trouver un emploi également lucratif.

Pour les détails s'adresser à

J. LATHAM & Co.

82, Washington Street,

Boston, Mass.

RICHARD BERNIS

ANVERS (Belgique)

Agent du gouvernement canadien et de la ligne Allen

Expéditeur Commissionnaire en général

Marchand-Exportateur

6 août

AGRICULTURAL INSURANCE COMPANY

CAPITAL \$500,000.

GOVERNMENT DEPOSIT \$100,000.

OFFICE

245 ST. JAMES ST. MONTREAL,

E. H. GOFF, MANAGER.

AVANTAGES OFFERTS

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille piastres déposées au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2ème. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3ème. Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre, soit qu'il y ait incendie ou non, c'est-à-dire à l'assureur contre le feu et "l'Agricultural" est la seule Compagnie en Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.

27 juin

m. m. m. s. et h.



Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées adressées au sous-signé et en double, "Soumissions pour le Brice-la-o de l'île Chantry" seront reçues à ce bureau jusqu'au MARDI, le 17 Septembre prochain, à MIDI, pour la construction du Brice-la-o s'étendant du côté Est du chemin d'usage à l'île de Chantry, lac Huron, et pour la construction d'un quai près du même endroit.

Les plans et les spécifications de l'ouvrage pourront être vus à ce bureau, ou au bureau de l'officier de Surintendance Golderich, MARDI, le 17 Septembre et les jours suivants au P. pourra se procurer les formules imprimées de la soumission.

Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules mentionnées, et chacune doit porter les signatures de dix personnes solvables et responsables pour la garantie du contrat.

Le Décret ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 16 août 1873. }